**Budget**

Dans un contexte défavorable pour les finances locales marqué par des baisses drastiques des dotations de l’Etat (-70 millions d’euros depuis 2014), l’explosion des dépenses sociales et une réforme de la fiscalité locale pénalisante, notre Majorité a poursuivi depuis 2011 une gestion responsable des finances départementales afin d’investir efficacement pour l’avenir de notre territoire et répondre aux premiers effets économiques de la crise sanitaire.

|  |
| --- |
| **Engagements 2015** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Amplifier le plan d’économies sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Poursuivre la maîtrise de la dette |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Mener une politique pragmatique de gestion du patrimoine départemental. |
|  | Renforcer les contrôles dans les attributions d’aides sociales et lutter efficacement contre la fraude. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Création par les Départements d'Ile de France d’un fonds d’investissement interdépartemental FS2I *(Cf Fiche actualités)* |

* Nous avons poursuivi nos efforts d’économie sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité et la maîtrise de la dette

Entre 2007 et 2010, soit la durée de la gouvernance Arnal, la dette du Département du Val d’Oise a explosé de 62 %, dépassant le milliard d’euros et faisant du Val d’Oise l’un des Départements les plus endettés de France.

>> Depuis 2011, notre Majorité a su engagé une trajectoire durable et ambitieuse de maîtrise de la dette et des dépenses de fonctionnement dont les résultats se concrétisent aujourd’hui :

* **baisse de l’encourt de dette de 131 millions d’euros depuis 2016** (nettement passé sous la barre du milliard d’euros = 893 millions d’euros en 2020) ;
* **baisse de la capacité de désendettement du Département**: 9,2 ans en 2020, contre 17,8 ans en 2010 ; Il faut noter une dégradation par rapport à 2019 (5,2 ans) qui s’explique par la baisse de l’Epargne brute dans le contexte actuel de crise
* **près de 100 millions d’euros d’économie en année pleine en 2020** (par rapport à 2010) = soit environ 10 % de la dette héritée en 2010 ;

→ Cette gestion responsable des finances départementales et les efforts consentis pendant plusieurs années sont **reconnus par l’agence de notation FitchRatings** qui a révisé en juin 2019 puis confirmé en 2020 la perspective du Département de stable à positive, tout en confirmant ses AA- à long terme et F1+ à court terme. Il est à noter que parallèlement à cette trajectoire de d’assainissement des finances, le Département du Val d’Oise s’est vu retirer **70 millions de dotation de l’Etat (entre 2014 et 2017)**.

Il est important de noter que le Conseil départemental **a respecté (même si il a refusé de signé l’accord avec l’Etat) l’encadrement de l’évolution des dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % de hausse maximale par rapport à l’année précédente par le gouvernement** (Accords de Cahors) en 2018 et 2019. Néanmoins, nous sommes opposés politiquement à cette ingérence dans la libre administration des collectivités territoriales à l’instar de nombreux Départements, Régions et communes ainsi que leurs associations représentatives (AMF, ADF et Régions de France).

→ Cela confirme que la trajectoire engagée depuis 2011 est la bonne. Mais il reste encore beaucoup à accomplir dans la mesure où le Val d’Oise reste encore **un des Départements les plus endettés de France**. Néanmoins les équilibres budgétaires s’améliorent sensiblement et ce redressement des finances a été opéré sans pénaliser nos politiques au service des Valdoisiens.

**La Chambre régionale des Comptes salue notre gestion budgétaire !**

Dans son rapport de fin 2020 examinant les comptes et la gestion de notre collectivité sur la période 2015-2018, la Chambre régionale des Comptes (CRC) note l’amélioration de la situation budgétaire de notre Département depuis 2016. De 67 millions d'euros en 2015, la capacité d'autofinancement (Caf) est passée à 150 millions d'euros en 2018. Sa capacité de désendettement a été ramenée sur la même période de 15 à 6 ans, et l'encours de la dette, à plus d'un milliard d'euros, en 2015, a reculé à 929 millions d'euros, en 2018. Ces bons résultats sont le fruit des économies budgétaires et de l'augmentation nécessaires des produits fiscaux (progression de 80 millions d’euros) conduites par notre Majorité depuis 2011 suite à la situation très dégradée héritée de la gauche.

* Nous menons une politique pragmatique de gestion du patrimoine départemental.

En matière de gestion du patrimoine départemental, notre politique repose principalement sur des cessions immobilières qui s’inscrivent pleinement dans le plan d’économies sur les dépenses de fonctionnement que nous portons depuis 2011.

Ainsi, **entre 2011 et 2015, nous avons réalisé des opérations de cession pour un total de 5 517 748 €**.

L’année 2015 a marqué un tournant dans la démarche engagée en matière de cessions immobilières avec **un total de 5 741 702 € d’économies réalisées**. Ce renforcement de ces opérations témoigne d’une mise en application rapide et pragmatique de notre engagement de campagne en ce domaine.

La dynamique engagée s'est poursuivie en 2016 et 2017. **Le Département a ainsi procédé à 52 cessions pour un montant total de 12,111 M€ sur ces deux exercices.**

Parallèlement à cette optimisation du patrimoine départemental, nous permet d’engager des moyens renforcés avec notamme**nt 48 millions d’euros engagés en 2020 à travers le Plan Numérique des Collèges, le soutien à l’enseignement supérieur et à la recherche, ou encore la construction de collèges et leur maintenance lourde** notamment la livraison du 111ème collège valdoisien Louise Weiss à Cormeilles-en-Parisis, ainsi que la maintenance du patrimoine départemental.

Parmi les **61,7 M€ de crédits d’investissement inscrits au budget primitif de 2020 pour l’administration générale**, notons des dépenses fléchées pour des travaux de construction, d’aménagement et de mise en conformité des bâtiments départementaux, ainsi que pour les systèmes d’information et l’équipement des services (immobilisations mobilières).

* Nous avons renforcé les contrôles dans les attributions d’aides sociales afin de lutter efficacement contre la fraude.

>> Dans un souci constant de **responsabilité et de transparence dans l’attribution des aides sociales, nous avons mis en place des dispositifs de contrôle innovants** afin de renforcer notre action auprès des bénéficiaires mais aussi de lutter efficacement contre la fraude.

Cette politique critiquée par nos opposants n’est absolument pas motivée par la volonté de sanctionner, bien au contraire. **Nous croyons en la justice sociale et préférons la méritocratie à l’assistanat**.

→ Deux dispositifs majeurs ont été initiés dans un souci de cohérence :

* **L’opération « perdus de vue »** lancée en septembre 2016 vise à mettre en œuvre un accompagnement spécifique pour les bénéficiaires du RSA qui ne sont pas inscrits dans un parcours d’insertion. Plus de 3 300 bénéficiaires non suivis ont été convoqué afin de procéder à un bilan personnel, les orienter vers une formation professionnelle, un accompagnement par Pôle Emploi ou un travailleur social. Ceux qui n’auraient pas répondu reçoivent une convocation par AGROFORM : leur absence à celle-ci peut entrainer la suspension de leur RSA s’il est jugé que l’usager était en mesure de remplir les devoirs auxquels il a manqué. Ainsi, 572 Bénéficiaires du RSA ont suspendus à la suite de la première campagne (août 2016-fév.2017) représentant une économie de près de 2 millions d’euros, puis 802 lors de la seconde (sept. 2017-fév. 2019).
* **La mise en place d’une date de caducité pour les dossiers Entrée dans la vie active (EVA)** reçus à partir du 1er avril 2018 en fonction du volet concerné (30 mois plus tard pour le volet formation, 18 mois pour le volet mobilité et 6 mois pour les volets logement et initiative). Une date de caducité a été fixée au 5 janvier 2020 pour tous les dossiers reçus avant l’année 2017. Après cette date, si aucun justificatif n’est envoyé, le bénéficiaire ne pourra plus recevoir le solde de l’aide EVA.

**Politique départementale de contrôle du RSA**

Dans un souci de contrôle des dépenses de l’argent public et de l’application juste du droit, le Département du Val d’Oise mène une politique de contrôle des conditions d’ouverture et de maintien des droits au RSA. L’équipe de contrôle sera renforcée par 3 agents (dont deux apprentis, dans le cadre du plan de relance en faveur des jeunes Valdoisiens) pour accompagner les perspectives d’augmentation des bénéficiaires dès cette année. En 2019, les 405 contrôles réalisés par les deux contrôleurs du Département ont permis de ne pas verser ou de récupérer 742 175 €. Pour rappel, le budget consacré aux allocations du Revenu de solidarité active pour le Département est de 233 millions d’euros en 2020 (+10% par rapport à 2019).

* Des augmentations d’impôts nécessaires pour rétablir les équilibres financiers

Suite à la situation financière héritée de la gauche et de l’effet de ciseaux qui pesaient sur les Départements (hausse des dépenses sociales et réduction drastiques des dotations de l’Etat) nous avons été contraints d’utiliser le levier fiscal afin de rétablir les équilibres financiers, en parallèle d’un plan d’économies.

Ainsi, le taux de la taxe départementale sur les propriétés bâties qui était parmi les plus faibles des Départements français est passé de 6,65 % (4e taux le plus bas derrière Paris et bien inférieur à la moyenne 10,14%) à 11,24 % entre 2010 et 2011, puis relevé à 13,25 % en 2012 avant d’être fixé à 17,18 en 2016.

→ En effet, le taux de la **taxe départementale sur les propriétés bâties** est stabilisé depuis 2016 tout en étant inférieur à la moyenne nationale des Départements (19,46 %, 36ème taux le plus bas hors Paris).

Il est à noter que le produit de cette taxe est transféré au bloc communal à partir de 2021 et que nous n’avons pas profité du dernier exercice budgétaire (2020) pour activer davantage ce levier fiscal direct.

→ Concernant les **droits de mutation à titre onéreux** (frais de notaire) qui relèvent de la fiscalité indirecte, le Département du Val d’Oise a pu bénéficier de produits exceptionnels lors de cette mandature avec un pic de 243,6 M€ fin 2019 après un résultat de 221,2 M€ fin 2018. En 2020, le montant des DMTO était de 225 M€. Cette baisse, bien que moins importante que celle qui était prévue, est imputée à la crise consécutive à la pandémie Covid-19 et plus particulièrement à la première période de confinement.

Ces résultats montrent tout de même le dynamisme du marché immobilier, indépendamment de la politique départementale. A l’instar de la quasi-totalité des Départements (97 sur 101), le taux valdoisien est fixé à 4,5 % (plafond autorisé).

→ Malgré une réforme de la fiscalité locale imposée par le Gouvernement qui pénalise le plus les Départements (Standard and Poor’s), notre Majorité a fait le choix courageux de **ne pas activer son seul levier fiscal direct lors de son dernier exercice** (transfert en 2021 de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes) car nos efforts constants portent leurs fruits.

* Le transfert d’une franche de la TVA en remplacement de la taxe sur le foncier bâti donc directement liée à l’activité économique, mais aussi la volatilité du marché immobilier impactant les produits des DMTO confirment notre choix de **prioriser la baisse des dépenses et de la dette pour garantir la stabilité financière du Val d’Oise.**
* Nous avons investi pour l’avenir du Val d’Oise

En 2015, nous prenions l’engagement de poursuivre le redressement des finances départementales entamé depuis 2011 afin de préserver notre capacité d’investissement au service des Valdoisiens et de l’avenir de notre département.

Force est de constater que cette ambition s’est traduite dans les faits avec un **équilibre trouvé entre poursuite du désendettement, maitrise des dépenses de fonctionnement et progression de l’investissement.**

→ Depuis 2011, **le Conseil départemental a investi plus de 1,3 milliards d’euros** pour le développement du territoire et l’amélioration du cadre de vie des Valdoisiens. Ces dernières années, les investissements sont en pleine augmentation : Les dépenses d’équipement prévues au projet de BP 2021 s’élèvent à 193,6 M€ contre 171,6 M€ au BP 2020 (soit une progression de 12,8 %), pour un CA 2020 prévisionnel de 146,2 M€.

→ Ainsi, les dépenses réelles s’établissent à 287,6 M€ pour le BP 2021 (contre 267,8 M€ au BP 2020), soit une évolution de 19,8 M€ (+7,4%) après avoir augmenté de 7,2% en 2019 par rapport à 2018.

→ Outre l’aide aux communes (25 millions d’euros) qui représente le 3e poste de dépenses d’investissement, notre action en ce domaine est concrètement tournée vers la volonté de répondre aux besoins des Valdoisiens et de notre territoire, mais aussi de préparer l’avenir avec des politiques et des projets structurants comme :

* la construction d’une nouvelle Maison Départementale de l’Enfance,
* la réalisation d’itinéraires cyclables et le développement du réseau routier départemental,
* la mise en œuvre d’une nouvelle stratégie de prévention spécialisée,
* la création de sanctuaires de biodiversité et la valorisation des espaces naturels sensibles,
* la finalisation de la couverture du territoire en Très haut débit (100 % du territoire en 2020),
* la poursuite du développement du Campus international valdoisien,
* la restructuration, l’extension et la construction de nouveaux collèges…

*Investir, c’est préparer l’avenir ! Notre Majorité est très attachée à offrir les moyens de réussir aux Valdoisiens et à notre territoire. C’est pourquoi notre gestion rigoureuse des finances départementales est motivée avant tout par l’ambition de répondre à leurs besoins actuels et à œuvrer pour assurer leur avenir !*

* Nous avons pu répondre à l’urgence sanitaire…

Le rétablissement de nos capacités d’investissement nous a permis de répondre très tôt aux besoins sanitaires de notre territoire face à la crise du Covid-19 :

>> **Plus de 8 millions d’euros de dépenses exceptionnelles** ont été consenties pour l’achat de masques et matériels médicaux.

* … ainsi qu’à l’urgence économique et sociale

Face aux conséquences économiques et sociales liées à la crise sanitaire, le Conseil départemental était en mesure de débloquer des moyens exceptionnels et rapidement mobilisables :

>> **Près d’un million d’euros d’acompte exceptionnel** versé pour soutenir des structures culturelles impactées par la crise sanitaire ;

>> Un abondement de **1,9 million d’euros au Fonds Résilience** a été fait pour aider les entreprises, les associations et acteurs de l’économie sociale & solidaire de moins de 20 salariés fortement touchés par les conséquences économiques ;

>> une enveloppe supplémentaire **de 20,7 millions d’euros** dès juin dédiée aux bénéficiaires du RSA en augmentation et **un relèvement de 15 % (1,1 million d’euros supplémentaire) des crédits du Plan départemental d’insertion** afin de favoriser leur accès ou retour vers l’emploi

>> Un fonds de soutien de **près de 1,2 million d’euros pour les organismes associés du Département** (le Château de La Roche-Guyon, celui d’Auvers-sur-Oise, la Fondation Royaumont, l’ile de loisirs de Cergy-Pontoise, le CDFAS, 21 associations et un syndicat intercommunal) ;

>> Un plan départemental de **relance en faveur des jeunes Valdoisiens de 1,4 millions d’euros** afin de renforcer nos dispositifs d’insertion professionnelle ;

>> **Un fonds exceptionnel de 95 000 euros** pour soutenir des structures agricoles et équestres particulièrement impactées par la crise sanitaire ;

* *Le Conseil départemental a été au rendez-vous de la crise sanitaire et devra être, dans la limite de ses compétences, au rendez-vous de celui de la crise économique qui impacte fortement notre territoire qui concentre un certain nombre de difficultés.*

**Repères 2015 - 2021**

469,3 millions pour le SDIS 95 (+45 millions pour l’équipement sur 2019-2021)

1,7 milliard pour les personnes âgées et handicapées

1,56 milliard pour l’insertion sociale et professionnelle

24,9 millions pour l’environnement et le développement durable

671 millions pour les transports et routes

559,2 millions pour les collèges

214 millions pour l’aide aux communes et l’aménagement du territoire

908,7 millions pour l’enfance, la famille et la santé

178,1 millions pour la vie associative, la jeunesse, les sports, la sécurité, les loisirs et la culture

40,2 millions pour le développement international et enseignement supérieur